



**PRÉFET
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

fiche
dispositif

**Archéologie
préventive**



▲ La Riche (37), Prieuré Saint-Cosme : vue aérienne de la fouille
(Service archéologique départemental de l'Indre-et-Loire).

Vos contacts à la DRAC

Service régional de l'archéologie

Stéphane Révillion,
conservateur régional de l'archéologie

Christian Verjux,
conservateur régional de l'archéologie adjoint

Courriel : secretariat-sra.drac-centre@culture.gouv.fr



▲ Droue-sur-Drouette (28), la Queue d'Hirondelle tranche 2 : vue du terrain vers le sud-ouest (L. Gourio, Service archéologique départemental d'Eure-et-Loir, 2019)



▲ Maillé (37), Villiers, la Roche : escalier d'accès au souterrain médiéval sous le bâtiment, au sud du site (L. Llech, Institut national de recherches archéologiques préventives, 2012)



▲ Orléans (45), 4 et 6 rue des Bons-États : sépultures du 1^{er} s. (J. Courtois, Pôle d'archéologie d'Orléans, 2018)



▲ Bourges (18), les Pentes de Séraucourt : vue aérienne de la ville antique en cours de fouille (Service archéologique de la communauté de communes Bourges Plus, 2016)

L'archéologie préventive

Elle intervient avant la réalisation des travaux, afin d'éviter les découvertes fortuites de vestiges archéologiques qui nécessitent d'interrompre les chantiers de construction. Elle assure la détection, la conservation ou la sauvegarde par l'étude scientifique des éléments du patrimoine archéologique, susceptibles d'être détruits par les projets d'aménagement.

Anticiper pour mieux gérer

Avant de déposer une demande pour obtenir les autorisations requises, les aménageurs peuvent saisir le préfet de région. Si le projet est susceptible de donner lieu à des prescriptions archéologiques, l'aménageur peut effectuer une demande anticipée de prescription au titre de l'archéologie préventive. Cette disposition permet d'anticiper les délais et les coûts de l'archéologie, très en amont dans l'élaboration et la gestion du projet d'aménagement.

Le diagnostic archéologique

Il permet de déterminer la nature, l'état de conservation, l'extension, la chronologie et l'intérêt scientifique des éléments du patrimoine archéologique menacés de destruction. La redevance d'archéologie préventive, acquittée par toutes les personnes publiques ou privées réalisant des travaux affectant le sous-sol, sert notamment à financer les diagnostics archéologiques.

La fouille préventive

Elle permet l'enregistrement méthodique et l'étude de l'intégralité des données d'un gisement archéologique avant sa destruction, pour en assurer la compréhension et l'interprétation. La fouille préventive est financée par l'aménageur qui, dans certains cas, peut bénéficier de prises en charge ou de subventions de l'État.

La modification de la consistance du projet d'aménagement

Des modifications techniques de réalisation des projets d'aménagement permettent d'éviter tout ou partie de la réalisation des fouilles préventives et d'assurer la protection du patrimoine archéologique.

Le déroulement des opérations d'archéologie préventive

- Possibilité de demande anticipée de prescription
- Réception et instruction d'un dossier d'aménagement par l'État
- Absence de prescription ou prescription d'un diagnostic (délai 1 mois)
- Réalisation du diagnostic et réception du rapport de diagnostic (délais conventionnels suivant nature et importance de l'aménagement)
- Absence de prescription ou prescription d'une fouille ou modification du projet d'aménagement (délai : 3 mois)
- Analyse des offres (délai : 1 mois)
- Autorisation de fouille (délai : 1 mois)
- Réalisation de la fouille préventive (délais contractuels : suivant nature et importance du gisement)
- Libération du terrain (délai : 15 jours)
- Réception du rapport de fouille et du mobilier archéologique par l'État et valorisation des connaissances

Textes de référence

Code du patrimoine, livre V.
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006074236&date-Texte=20200115>

Pour en savoir plus

■ Site de la DRAC Centre-Val de Loire

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Centre-Val-de-Loire/Nos-secteurs-d-activite/Archeologie>
<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Centre-Val-de-Loire/Ressources/Publications/Guides-pratiques/Archeologie-preventive-mode-d-emploi>

■ Le patrimoine archéologique : un bien fragile et non renouvelable

<https://www.culture.gouv.fr/Media/Thematiques/Archeologie/Fichier-PDF/Brochures/patrimoine-archeologique-un-bien-fragile-et-non-renouvelable>

■ Sureté du patrimoine archéologique

<https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Securite-Surete/Surete-des-biens/Surete-du-patrimoine-archeologique>

■ L'archéologie en questions

https://www.culturecommunication.gouv.fr/content/download/63848/4881_22/file/archeologie_questions_2007.pdf

■ L'archéologie en France : missions et acteurs

http://www.culturecommunication.gouv.fr/content/download/28055/233623/file/archeo_en_france_missions&acteurs_2012.pdf

■ L'archéologie préventive

https://www.culturecommunication.gouv.fr/content/download/1_241_57/1_374923/version/2/file/archeo_preventive_2015.pdf